



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Accidents du travail graves et mortels

Question au Gouvernement n° 1633

Texte de la question

ACCIDENTS DU TRAVAIL GRAVES ET MORTELS

Mme la présidente . La parole est à Mme Sophie Taillé-Polian.

Mme Sophie Taillé-Polian . Pendant que le gouvernement fait la chasse à de prétendus abus d'arrêts maladie qui ne sont démontrés par aucune étude sérieuse, la réalité du terrain le rattrape de la plus tragique des manières. Cette réalité est qu'en France, plus que partout ailleurs en Europe, on meurt au travail. Chaque jour, dans notre pays, deux personnes y perdent la vie. La semaine dernière, dans la Drôme, un ouvrier du BTP de 19 ans est mort des suites d'un malaise attribué à la chaleur alors qu'il travaillait sur un toit, et un enfant de 15 ans, lycéen stagiaire, s'est blessé mortellement avec une tronçonneuse. Près de Brest, en avril dernier, un jeune ouvrier de 22 ans est mort après avoir chuté d'un toit. Adressons nos pensées aux familles endeuillées.

Ces drames ne sont pas des faits divers, ce sont des faits sociaux et politiques. C'est une hécatombe structurelle et silencieuse qui touche de plein fouet notre jeunesse. Les moins de 25 ans ne représentent que 9 % de la population active et subissent pourtant près de 20 % des accidents du travail graves et mortels.

À force de précariser l'emploi, d'affaiblir la médecine du travail, d'encourager la sous-traitance en cascade, les lieux de travail sont trop souvent devenus des zones de danger mortel. Il est indispensable d'inverser la logique pour que la prévention des risques professionnels devienne un réflexe. Il faut renforcer massivement l'inspection du travail et sanctionner avec la plus grande fermeté les employeurs qui s'affranchissent des règles de sécurité. *(Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS et GDR.)*

Monsieur le ministre du travail, quand allez-vous cesser de culpabiliser les salariés malades et décréter enfin l'état d'urgence pour que notre jeunesse ne meure plus au travail ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS et GDR.)*

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre du travail et des solidarités.

M. Jean-Pierre Farandou, ministre du travail et des solidarités . Madame la députée, je partage votre constat. Aucun jeune ni aucun salarié ne devrait mourir ni être victime d'une blessure grave dans le cadre de son travail. C'est un drame à chaque fois, et ce sont des drames évitables : si les règles de prévention étaient strictement respectées, ils pourraient tous être évités.

Les statistiques exposent l'ampleur du sujet : 764 décès au travail en 2024, cinq de plus qu'en 2023, c'est beaucoup trop. Même si le nombre global d'accidents du travail a diminué, le nombre d'accidents mortels a augmenté. S'agissant du cas particulier des mineurs, l'inspection du travail a signalé quatre décès en 2023, deux en 2024 et cinq en 2025. Des accidents mortels ont effectivement touché des jeunes gens cette année, notamment le 17 avril à Bagnols-sur-Cèze. Nous avons souhaité réagir immédiatement avec le ministre de l'éducation nationale et la ministre déléguée chargée de l'enseignement supérieur et de la formation

professionnelle. Les inspections ont été dépêchées afin de disposer immédiatement de l'analyse et des recommandations afin que dans le cadre de stages d'observation, les jeunes ne soient pas exposés à des risques professionnels.

L'inspection du travail se mobilise sur ce sujet. En 2025, 90 000 suites à intervention ont été recensées, soit 300 par jour, c'est considérable. Ce travail de vérification et de contrôle est absolument indispensable. L'inspection du travail joue aussi un rôle de prévention en intervenant dans les CFA pour sensibiliser les apprentis.

Je me suis rendu sur le terrain le 28 avril, dans un chantier de BTP, car comme vous l'avez relevé, bien que les entreprises du BTP s'organisent avec un office spécifiquement consacré à la santé au travail, nous savons qu'il faut être très vigilants s'agissant de cette activité. J'ai pu échanger avec les compagnons et les employeurs sur ces chantiers. S'agissant des risques liés à la chaleur intense, j'étais vendredi dernier sur un chantier de rénovation de bâtiment public en région parisienne et nous avons à nouveau parlé de la prévention en cas de grande chaleur.

Vendredi 5 juin, un grand plan sur la santé et la sécurité au travail sera présenté. Tous ces sujets seront abordés et je suis prêt à y travailler avec les parlementaires dans le cadre de la proposition de loi... *(Le temps de parole étant écoulé, Mme la présidente coupe le micro de l'orateur.)*

Mme la présidente . La parole est à Mme Sophie Taillé-Polian.

Mme Sophie Taillé-Polian . Monsieur le ministre, depuis 2017, le nombre d'agents de contrôle de l'inspection du travail n'a cessé de baisser alors que le nombre de morts au travail n'a cessé d'augmenter. Nous sommes passés d'un inspecteur du travail pour 9 000 salariés à un pour plus de 10 000. C'est votre politique qui est cause. *(Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS, SOC et GDR.)*

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Taillé-Polian](#)

Circonscription : Val-de-Marne (11^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1633

Rubrique : Accidents du travail et maladies professionnelles

Ministère interrogé : Travail et solidarités

Ministère attributaire : Travail et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juin 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 4 juin 2026